

Le deux avril deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune du BOUCHET MONT-CHARVIN s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Franck PACCARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 11

Résultats des votes : pour 11 contre 0 abstention 0

**Présents** : Franck PACCARD, Sandrine BLANCHIN, Patrick DEHONDT, Laurence MALFROID, Laurent GEVAUX, Vincent PASQUIER, Clotilde NANDRIN, Isabelle TETART, Matthieu BATAILLE, Lucile DOCHE, François THABUIS.

**Absents (excusés) :**

Matthieu BATAILLE a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Élection des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). DEL\_2026\_035**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-21 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.123-6 et R.123-7 et suivants ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la constitution du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale pour la durée du mandat ;

Considérant que le conseil d'administration du CCAS comprend, outre le maire qui en est président de droit, un nombre égal de membres élus par le conseil municipal et de membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune ;

Considérant que le nombre des membres du conseil d'administration est fixé par le conseil municipal dans la limite de 8 à 16 membres et doit être pair ;

Considérant que l'élection des membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Décide** de fixer à huit le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, dont quatre membres élus par le conseil municipal et quatre membres nommés par le maire.
  
- **Procède** à l'élection des quatre membres du conseil d'administration du CCAS.

Une liste unique de candidats est présentée :

- Sandrine BLANCHIN
- Clothilde NANDRIN,
- Isabelle TETART,
- Lucile DOCHE.

**Résultat du scrutin**

Nombre de votants : 11

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Après cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection des membres à mains levées, parmi la liste de candidats présentée par les conseillers :

- **Proclame** élus membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Sandrine BLANCHIN
- Clothilde NANDRIN,
- Isabelle TETART,
- Lucile DOCHE.

Le Maire est Président de droit du Conseil d'administration du CCAS.

Fait et délibéré à Le Bouchet-Mont-Charvin  
Le deux avril deux mille vingt-six.  
Le Maire,  
Franck PACCARD



Le secrétaire de séance,  
Matthieu BATAILLE

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Matthieu Bataille, the secretary of the meeting.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :  
- de sa télétransmission en Préfecture  
- de sa publication le  
Le Maire,  
Franck PACCARD

